



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Non au conflit en cours au Moyen-Orient

Question écrite n° 13504

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les positions de la France dans le cadre des affrontements en cours au Moyen-Orient après l'attaque conjointe des Etats-Unis et Israël contre la République islamique d'Iran. Le 28 février 2026, cette agression américano-israélienne sur le sol iranien en totale violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, conduisant à l'assassinat de l'ayatollah Ali Khamenei et des figures principales de la République islamique d'Iran, a embrasé la région. En trois jours, les bombardements auraient déjà causé plus d'un millier de morts, y compris des civils, dont plus de 1 000 en Iran d'après le Croissant Rouge iranien. Ces affrontements s'inscrivent dans le cadre d'une escalade des tensions sur fond de programme nucléaire iranien. La gestion de cet enjeu pâtit d'un abandon de la piste diplomatique depuis le retrait unilatéral américain du JCPOA (*Joint comprehensive plan of action*) lors du premier mandat de Donald Trump en 2018, avant l'ouverture d'hostilités ayant conduit successivement à l'assassinat du général Qassem Soleimani en janvier 2020 et à la guerre ouverte des 12 jours en juin 2025. Jamais toutefois les affrontements n'avaient égalé en intensité l'opération *Epic fury* lancée le 28 février 2026. À ce jour, les frappes des Etats-Unis et d'Israël et les répliques de l'Iran et de ses alliés ont élargi le conflit aux états du Golfe et du Proche-Orient. Le conflit touche également la France et le Royaume-Uni par le truchement de leurs bases militaires d'Abu Dhabi et de Chypre, atteintes par des frappes iraniennes entre le 1er et le 2 mars 2026. À l'heure de l'escalade des tensions, la France a le devoir d'assurer la protection des plusieurs centaines de milliers de ressortissants présents au Moyen-Orient, résidents et touristes confondus. Ce devoir de protection doit également s'assortir d'une stratégie plus générale de désescalade, quand les principaux protagonistes du conflit s'enlisent dans des rhétoriques belliqueuses infertiles, au risque de plonger la région dans le chaos. Mme la députée demande donc quelles garanties la France a obtenu à ce stade pour assurer la sécurité de ses ressortissants présents au Moyen-Orient. De même, après le communiqué conjoint de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni en vue d'actions défensives pour détruire les capacités militaires de l'Iran, elle lui demande quelles précautions le gouvernement entend déployer pour éviter toute implication directe dans le conflit en cours et son escalade. Enfin, à l'heure où Donald Trump défie l'ordre diplomatique mondial en mettant son Conseil de la paix au service d'une doctrine impérialiste et suprémaciste, elle lui demande quel agenda diplomatique la France entend défendre en vue d'une désescalade, au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et avec ses différents partenaires européens et du Moyen-Orient.

Données clés

Auteur : [Mme Nadège Abomangoli](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13504

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2026](#), page 2053